



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2024-69
DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Excusée : Mme Sylvie BASCOUL.

Objet de la décision : Voirie - Marché de travaux 2026-2029 – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que le marché public de travaux d'aménagement et de grosses réparations voirie 2022-2025 (n° 2022T001) arrive à son terme le 31 décembre 2025,

Considérant qu'en l'absence de compétences dans le domaine considéré, il s'avère nécessaire de faire appel à une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation du marché de travaux 2026-2029,

Considérant que le Bureau d'études 2au présente toutes les compétences et qualités requises pour assurer cette mission,

Le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de confier au Bureau d'études Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme (2au) domicilié 34 bis, chemin du chapitre à Toulouse (31100), une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation du marché public de travaux d'aménagement et de grosses réparations voirie 2026-2029 moyennant un montant d'honoraires de 3 400 € HT réparti comme suit :

Missions	Nombre de jours	Honoraires HT
Phase de consultation	3	2 040 €
Appel d'Offres	2	1 360 €
Total	5	3 400 €

- autorise le Président à signer la proposition d'honoraires et toute autre pièce utile à l'exécution de la présente.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn